



Attentes et procédures de présence

Dans nos écoles, nous croyons que la fréquentation régulière est l'un des facteurs les plus importants pour aider les enfants à atteindre leur plein potentiel. Nous encourageons tous les élèves à viser un taux de présence d'au moins 95 %, leur permettant de bénéficier pleinement de leur éducation et de leurs expériences scolaires.

Nous surveillons étroitement la présence et la ponctualité afin de garantir que les enfants reçoivent le soutien dont ils ont besoin. Lorsque la présence ou la ponctualité deviennent un problème, nous travaillerons avec les familles pour comprendre les défis et explorer des moyens par lesquels l'école pourrait apporter un soutien. Cela peut inclure l'organisation d'une réunion pour discuter de la présence et identifier les actions ou l'aide appropriées.

Veuillez consulter les informations ci-dessous décrivant les actions prises pour chaque groupe de catégorie de présence :

95% - 100%	Excellent – aucune action prise
90% - 94%	Surveillance étroite et invitation à une réunion. Des preuves médicales peuvent également être requises pour autoriser de futures absences – toute absence non liée à une maladie sera automatiquement non autorisée
En dessous de 90 % - Absence persistante (Haut-parleur)	Avertissement PN (avis de pénalité) (Avis d'amélioration) Demande de PN à soumettre au LCC pour poursuites

****Les retards sont étroitement surveillés et si votre enfant y assiste régulièrement en retard, vous serez invité à assister à une réunion****

En résumé, veuillez consulter la chronologie ci-dessous concernant la faible affluence :

1. Invitation à une réunion (réunion de soutien aux parents et aux élèves)
2. En cas d'amélioration après la réunion, une lettre « Avis d'amélioration » sera émise – il vous sera demandé de fournir des preuves médicales pour toutes les futures absences liées à la maladie afin qu'elles soient autorisées – tout ce qui n'est pas une maladie sera automatiquement non autorisé
3. S'il n'y a toujours aucune amélioration, un dernier avertissement juridique sera émis et une demande d'avis de pénalité sera soumise au département juridique du conseil du comté de Lincolnshire – vous pouvez être convoqué devant un tribunal de première instance pour l'infraction présumée de ne pas avoir envoyé votre enfant régulièrement (et à temps) à l'école, conformément aux exigences de la loi sur l'éducation de 1996



Raisons des absences

Veuillez noter que seules les raisons réelles d'absence seront autorisées. Des raisons telles que les suivantes ne seront pas autorisées :

- Maman/Papa mal
- Headlice
- Fatigue

Rappels :

- Si votre enfant est malade ou diarrhée, nous demandons qu'il soit absent pendant 48 heures (2 jours complets de dégagement) avant de retourner à l'école
- Des preuves médicales seront demandées pour une absence liée à une maladie qui dure 4 jours ou plus (des preuves peuvent être prescrites par médicaments, un rendez-vous médical, un certificat médical, etc.).

Vérifications sûres et en bonne santé / Visites à domicile

Si votre enfant ne va pas à l'école et que nous n'avons pas de raison, un membre de l'équipe de protection peut venir chez vous pour en savoir pourquoi. Cela s'appelle un « contrôle sûr et en bonne santé ». Si votre enfant a été absent de l'école et ne revient pas pour le troisième jour consécutif, un membre de l'équipe de protection (que vous ayez informé l'école de l'absence de votre enfant ou non).

Veuillez apprécier que nous avons un devoir de protection envers les enfants qui font partie de notre école, et que la procédure de protection est en place pour assurer la sécurité des enfants.

Comment informer le bureau d'une absence

Téléphone/messagerie/email - ***Pour les arrangements locaux et les coordonnées, veuillez vérifier auprès de l'école de votre enfant.***

Lorsque vous laissez un message via les méthodes ci-dessus, assurez-vous d'être précis quant à l'absence de votre enfant, par exemple fièvre, maladie, etc. Des conditions telles que malade, malade, intérim, etc. ne seront pas acceptées, et nous vous contacterons pour obtenir la « raison de l'absence » en vous demandant d'être plus précis. Si la maladie n'est pas précisée, l'absence sera enregistrée comme non autorisée.

Ponctualité

Arriver à l'école

Les portes de l'école sont ouvertes entre les deux – ***pour les arrangements locaux et les coordonnées, veuillez vérifier auprès de l'école de votre enfant.***

Tout enfant arrivant après cette date sera marqué comme en retard dans le registre.

Un enfant qui arrive en retard à l'école et arrive par le bureau peut se sentir très anxieux à l'idée d'entrer dans sa classe, surtout lorsque ses amis sont installés et prêts à commencer la journée. Les enfants qui arrivent en retard manquent le début de la journée, ce qui inclut le travail de groupe, les instructions pour la journée, etc. Les enfants doivent être à l'école à l'heure et arriver par la porte appropriée de la classe. Cela favorise la routine et la stabilité.



Collecte à l'heure de la maison

Veuillez vous assurer que votre enfant soit récupéré rapidement à l'heure de la maison. La collecte se fait entre **les arrangements locaux et les coordonnées, veuillez vérifier auprès de l'école de votre enfant**. Si vous êtes en retard, veuillez informer le bureau dès que possible. Nous enregistrons les collectes en retard et les arrivées en retard, et si cela devient fréquent, vous serez invité à l'école pour une réunion afin de comprendre pourquoi.

Fêtes

Les vacances familiales pendant la période scolaire ne seront en aucun cas autorisées. Si la présence de votre enfant est inférieure à 95 %, une demande d'avis de pénalité sera adressée à LCC.

Les congés et les congés pour toute autre raison pendant le temps scolaire doivent être demandés via le formulaire de demande d'absence.

Nous demandons aux parents/tuteurs d'être honnêtes concernant les fêtes. Si vous nous avez informés que votre enfant est malade, veuillez rappeler qu'une visite à domicile a lieu le 3e jour d'absence. Lorsque la visite à domicile est effectuée et que nous n'avons pas de réponse, cela est inquiétant, et la police peut être contactée pour effectuer un contrôle de bien-être. Cela sera enregistré par l'école et la police. De plus, si vous ne faites pas la demande de congé via la procédure correcte, cela constitue une amende automatique.

Rendez-vous médicaux – Médecins, Dentiste, Hôpital

Bien que nous demandions de préférence à prendre des rendez-vous médicaux en dehors des heures scolaires, nous comprenons que cela peut parfois être inévitable. Veuillez suivre les procédures ci-dessous :

Veuillez TOUJOURS informer le bureau du rendez-vous à l'avance – par téléphone. Des preuves doivent également être fournies pour que l'absence soit autorisée :	
Pour les rendez-vous hospitaliers	Fournir à l'école une copie de la lettre
Pour des rendez-vous chez le médecin ou le dentiste	Fournissez à l'école une capture d'écran du message de rendez-vous, une photo de la carte, ou demandez un bon de compliment confirmant la présence au rendez-vous depuis Le médecin/dentiste/infirmière, etc.

Les preuves peuvent soit être apportées au bureau pour photocopie, soit envoyées par e-mail (en prenant une capture d'écran et en l'attachant à un e-mail) à l'adresse e-mail suivante : **pour les arrangements locaux et les coordonnées, veuillez vérifier auprès de l'école de votre enfant**.

Les absences pour des rendez-vous parents/frères et sœurs ne seront pas autorisées.

Veuillez noter qu'une journée entière ne doit pas être prise pour un rendez-vous. Par exemple, si le rendez-vous est à 11h, votre enfant doit assister à la session du matin puis retourner à l'école ensuite, Sauf circonstances exceptionnelles convenues à l'avance.



Bien que nous comprenions que certaines absences sont inévitables en raison de la maladie ou de circonstances exceptionnelles, nous souhaitons travailler en partenariat avec les familles pour garantir que chaque enfant ait les meilleures chances possibles de réussir à l'école. La présence régulière et la ponctualité jouent un rôle essentiel dans l'apprentissage, le bien-être et le sentiment d'appartenance de votre enfant au sein de la communauté scolaire.

Si vous rencontrez des difficultés pouvant affecter la fréquentation de votre enfant, n'hésitez pas à contacter l'école de votre enfant. Notre objectif est d'offrir conseils, soutien et solutions pratiques autant que possible, aidant les familles à surmonter les obstacles à la fréquentation régulière avant que les préoccupations ne deviennent plus importantes.

En travaillant ensemble, nous pouvons aider votre enfant à atteindre son plein potentiel, entretenir des amitiés positives et tirer le meilleur parti de chaque opportunité d'apprentissage. Nous apprécions votre coopération continue et votre engagement envers l'éducation de votre enfant.

Meilleurs vœux

Gavin Booth

PDG

Trust des Académies